



**Commune**  
**de St Christophe en Oisans**  
Tél. : 04.76.79.53.50  
mairie@saint-christophe-en-oisans.fr

## CONVOCAION du CONSEIL MUNICIPAL

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Le Vendredi 18 janvier 2019 à 18h30**  
**Salle du conseil en mairie**

### ORDRE DU JOUR : \* soumis à délibération

Nomination du secrétaire de séance.

Approbation du CR du Conseil municipal en date du 11 novembre 2018.

- \* - Convention de mise à disposition de personnel communal à l'Association AVEC St Christophe ;
- \* - Convention régissant les relations avec Oisans Tourisme ;
- \* - Nouveau loyer pour les locations à l'année à l'ancienne école incluant l'eau ;
- \* - Régie du Musée : modification périodicité des dépôts et paiement par carte bancaire ;
- \* - Régie des Gîtes : modification périodicité des dépôts et du montant maximum de l'encaisse.
- \* - Autorisation d'engager des travaux à la cabane de l'Alpe du Pin ;
- \* - Convention de mise à disposition des cabanes d'alpages à l'Association Foncière Pastorale de Saint Christophe en Oisans.
- \* - Convention avec CMCA (SOGEMAT) concernant la mise en œuvre de mesures compensatoires en faveur d'espèces protégées ;
- \* - Modification des règles de vente des terrains du lotissement de Leyrette : suppression de la clause de réméré.
- \* - Tarification du service de l'eau pour l'année 2019 ;
- \* - Tarification de la mise à disposition des salles communales ;
- \* - Mise à jour des tarifs communaux ;
- \* - Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes.
- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire (délibération du 29 mars 2014).

### Questions diverses

- Achat d'un chapiteau.

Par avance, je vous remercie de votre présence.

Saint Christophe en Oisans,  
Le 10 janvier 2019

Le Maire,  
M. Patrick HOLLEVILLE

